

DEPARTEMENT DU NORD

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MUTIPLES**

**S.I.G.A.L**

**“ SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS ”**

**Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical  
du Jeudi 21 Décembre 2023 à 18H30 au Bureau de Piste de l'aérodrome**

Le Comité s'est réuni au Bureau de Piste de l'aérodrome le mardi 05 septembre 2023 à 18H30 pour examiner les questions à l'ordre du jour reprises ci-dessous, qui a été affiché au siège du SIGAL du 13 décembre 2023 au 22 décembre 2023.

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 05 Septembre 2023

**Administration Générale**

- 23-05-01 - Syndicat Mixte Nord Pas de Calais Numérique : adhésion à la centrale d'achat
- 23-05-02 - Commission Consultative de l'Environnement : renouvellement

**Finances**

- 23-05-03 - Décision Modificative Budgétaire n°2
- Débat d'Orientation Budgétaire
- 23-05-04 - Crédits Provisoires en Investissement
- 23-05-05 - Participations des communes au SIGAL : contributions budgétaires

**Animations**

- 23-05-10 - CODA Festival : Remboursement Frais

**Questions diverses**

- Animations 2024

**Etaient présents :** MM. Patrick DELEBARRE, Bernard GERARD,  
MM. Sébastien BROGNIART, Dominique LEGRAND,  
MM. Martin LEPOUTRE, Jean-Louis MUNCH, Pierre VERLEY,  
MM. Miguel BEADES, Jean-Philippe PROUVOST, Louis LUTUN,  
Mmes Nathalie HERBAUX, Marie-Paule LEPERS, Michèle VANHOUTTE,

**Etaient absents excusés ayant donné pouvoir:**  
Mme Françoise GOUBE, ayant donné pouvoir à M. VERLEY,  
M. Jérôme MATHIEU, ayant donné pouvoir à M. LEGRAND,

**Etaient absents excusés :**  
M. Pierre-Jean ANDRAL

**Participaient également à la réunion :**  
MM. Pascal MARTIN et Xavier VERITE, Mmes Séverine VANCORTENBOSCH et Marie DHAENENS

- Le Procès-verbal de la séance du 05 Septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.
- **Les délibérations 23-05-01, 23-05-02, 23-05-03, 23-05-04, 23-05-05 et 23-05-06 ont été adoptées à l'unanimité.** A noter en ce qui concerne :

- la délibération n°23-05-01 :

L'adhésion à la centrale d'achat issue du partenariat entre le centre de gestion 59 et la Fibre 5962 est sans coût. Cela permettra par exemple de bénéficier d'un tarif lors du prochain renouvellement du certificat de télétransmission (90€TTC au lieu de 200€TTC).

- la délibération n°23-05-03 :

Il s'agit d'ajustement de crédits entre article budgétaire, notamment pour permettre d'ajuster les crédits pour enregistrer les amortissements de l'année 2023, la comptabilité du SIGAL étant en M57 il faut amortir dès l'achat de l'immobilisation.

- **Débat d'Orientations Budgétaires**

Les investissements envisagés pour l'année 2024 sont estimés à 442 000 €.

Ils correspondent notamment :

- Dette du SIGAL au 31/12/2022 : Prêt relais de 120 000 € en attente de la cession du terrain à Villa Yoga pour avoir de la Trésorerie. Cela a permis d'avoir de l'autofinancement dégagé.
- Acquisition matériel d'entretien des espaces verts
- Projet de changement des lisses en bois sur le Chemin des Perdrix

Il est proposé de changer les lisses en bois posées en 2010 le long du chemin des Perdrix qui ne sont plus en bon état.

Un premier devis a été demandé à l'entreprise titulaire du marché à bons de commande pour les clôtures pour un remplacement par de la double lisse en béton.

Les élus du comité syndical demandent afin de pouvoir comparer un devis pour un changement à l'identique par de la double lisse en bois, ainsi que les coûts d'entretien sur plusieurs années (réparation des lisses bois).

Les plantations concerneraient par exemple de la haie le long du terrain de BMX.

Il est demandé de contacter l'association Lys Environnement qui organise des plantations de haies citoyennes. Il peut être également demandé des subventions à la Région.

Le club de BMX doit déposer un dossier à la MEL dans le cadre du budget participatif dédié aux jeux olympiques pour réaliser un pump-track.

M. GERARD propose qu'un courrier de soutien soit envoyée à la MEL signé par les 4 Maires.

Les recettes d'investissements seraient composées de l'amortissement (87 000 €), du FCTVA (10000 €), et de l'excédent d'investissement (200 000 €), et de la finalisation de la cession à Villa Yoga.

Pour la section de fonctionnement, il est prévu de laisser les contributions communales stables. La section de fonctionnement s'équilibrerait à 476 497 €.

Pour ne pas augmenter les contributions communales, les ajustements sont possibles sur :

- Conseillers techniques du SIGAL : optimiser leur contribution et donc la charge salariale correspondante
- Projets d'animations et le CODA
- Subvention BMX

M. DELEBARRE rappelle que la ville de Bondues reverse sous forme de subvention depuis 2019 la part communale des taxes foncières de l'hôtel et des restaurants suite au protocole d'accord signé dans le cadre du contentieux qui opposait la ville de Wambrechies au SIGAL. Au début les parts communales s'élevaient à 30 000€, mais pour 2024 elles sont de 57 390 €. Il souhaite une réflexion/remise en question de cette contribution.

#### • **QUESTIONS DIVERSES**

##### - **CODA 2024**

MM. Pierre DELZENNE et Louis RANDOUX présentent le projet 2024 du CODA Festival.

Il est rappelé qu'en 2023 le SIGAL organisait le CODA pour être force de proposition dans les 4 communes. L'accord du SIGAL étant intervenu fin janvier, cela a été difficile pour bloquer des têtes d'affiche. Il y a eu des comités de pilotage de façon régulière. L'organisation du CODA s'est bien déroulée avec l'appui d'un professionnel (société de production). Il y a eu 100 000€ de dépenses (80000€ quand c'était Bondues qui organisait). Le manque de vente d'entrées payantes a engendré moins de recettes. Le niveau des redevances des bars et des food-truck qui étaient annexées sur le nombre de billets vendus ont, elles aussi, été moins élevées que prévu.

Le Bilan financier est donc déficitaire.

Le Festival a également souffert de la concurrence de Comines (budget de 400 000€ pour un reste à charge de la Mairie de 50%).

Une réflexion a été menée pour pérenniser ce festival.

Il est proposé de laisser l'organisation à la boîte de production Homard et Saucisses Production (M. Simon Toulouse – société de production qui est la moins onéreuse pour le SIGAL), et de changer la date de ce festival : 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2024. Un contrat serait signé pour une prestation complète à charge du producteur moyennant une subvention fixe de 30 000 € à la charge du SIGAL, qui ne serait pas solidaire des pertes ou des bénéfices. Le souhait est de passer sur 2 jours pour mieux rentabiliser l'investissement : afterwork le vendredi soir et ambiance plus familiale le samedi en fin d'après-midi. Il est proposé d'organiser un tremplin pour les jeunes groupes de chaque commune.

Il y a également une volonté de travailler avec des chefs régionaux (Florent Ladeyn).

Pour réduire le bilan carbone, il y aurait un doublement des navettes avec ILEVIA.

Il y aurait des stands de prévention pour la jeunesse et un marché associatif.

La première année la prestation coûterait 30 000 € au SIGAL, avec un objectif de réduction de 5 000€ tous les ans, avec à terme un pourcentage des bénéfices reversés.

M. LEGRAND estime que dans le prévisionnel du budget 2023 certains postes étaient fragiles (location de scènes par exemple). Il souhaiterait connaître la cible du festival.

La cible du CODA Festival est les 16 à 30 ans (aérodrome sécurisé pour les jeunes). Il y a beaucoup de jeunes bénévoles qui s'investissent dans l'organisation.

Par rapport à la scène, en 2022 l'édition se déroulait sous chapiteau. En 2023 la scène était plus importante car le festival a eu lieu en plein air.

La société de production vise un public de 4 000 personnes, sachant que l'édition peut être rentable à partir de 2 500 festivaliers. Les recettes des bars sont estimées à 10 000 € par soir s'il y a 1400 personnes.

M. BROGNIART vote contre au vu du bilan financier, et ne souhaite pas engager la ville de Wambrechies et le SIGAL. En tant que Vice-Président du SIGAL en charge des animations, il souhaiterait que les manifestations coûtent moins au syndicat.

M. BROGNIART a rencontré M. LELIEVRE, qui a une société de production, et qui souhaiterait organiser 2 manifestations sur l'aérodrome à ses risques (festival de Food Truck et un événement années 80).

Ces manifestations sont intéressantes car familiales, mais ne remplacent pas un festival créé pour les jeunes.

M. LEPOUTRE demande si les soirées organisées au Haras du Forest ne sont pas concurrentes de ce festival.

Pendant les soirées organisées par le Haras du Forest, il n'y a qu'un seul DJ pour une prestation de 3 à 4 H.

M. LEGRAND indique qu'en terme de dates, le week-end des 31 mai et 1<sup>er</sup> juin ne conviennent pas. En effet, c'est le week-end des Fêtes de l'eau et de la Fête des Chapons, qui nécessitent beaucoup de logistiques au niveau de la commune de Marquette-lez-Lille.

M. LEGRAND estime qu'il n'est pas possible de mettre une telle enveloppe pour ce festival, qui est démesurée budgétairement à l'échelle du SIGAL.

M. BEADES rappelle que la perte engendrée cette année par le CODA a affaibli le budget du syndicat.

M. GERARD estime que ce projet est difficile à faire passer, et qu'il ne faut pas entrer en concurrence avec les manifestations municipales. A ce jour, on ne peut engager financièrement le SIGAL, n'ayant pas l'équilibre budgétaire au ROB.

Il faut étudier le fait d'organiser ce festival une année sur 2 ou que la prestation soit gratuite pour le SIGAL pendant 3 ans en échange d'un contrat d'exclusivité.

Après échange, il est décidé de ne pas organiser de CODA en 2024 et de préparer pour 2025, dans de bonnes conditions, en particulier financières, cet événement jeunes que chacun considère comme important pour nos communes.

- **Projets d'Animations 2024**

Il est proposé de reconduire la Chasse aux Œufs, et le Parcours du Cœur.

Il sera proposé également une reconstitution historique dans le cadre du devoir de mémoire.

Il est proposé également de mettre à disposition le site pour les 2 manifestations organisées par M. LELIEVRE (aucun coût pour le SIGAL).

Fait à BONDUES, le 27 Décembre 2023

Le Président

